



Un homme orgueilleux qui n'aimait pas les créoles

Michel Beniamino

► **To cite this version:**

Michel Beniamino. Un homme orgueilleux qui n'aimait pas les créoles. Travaux & documents, Université de La Réunion, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1992, pp.51–65. hal-02170712

HAL Id: hal-02170712

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02170712>

Submitted on 28 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

"S'il faut entendre par "tradition" le cheminement de la praxis artistique dans l'histoire, ce cheminement doit être conçu comme ayant son origine dans la conscience réceptrice qui ressaisit le passé, le ramène à elle et donne à ce qu'elle a ainsi transformé en présent, "traduit" et "transmis", le sens nouveau qu'implique son éclairage par l'actualité".

(Hans Robert Jauss,
Pour une esthétique de la réception)¹

**UN HOMME ORGUEILLEUX
QUI N'AIMAIT PAS LES CRÉOLES**
Esquisse d'une problématique
d'une histoire de la littérature réunionnaise

Le titre de cet article est une phrase dont je dois dire qu'il me reste encore à vérifier qu'elle a été effectivement écrite. Elle est en tout cas attestée par H. Foucque et par l'un des rédacteurs du *Mémorial de la Réunion*² et ne concerne ni un gouverneur qui aurait laissé un mauvais souvenir, ni un préfet : elle concerne le plus illustre des Réunionnais, Leconte de Lisle, et a été écrite au moment de sa mort.

Réponse du berger à la bergère pour celui qui accusait ses compatriotes d'avoir "un vide complet sous la mamelle gauche"³ ? On pourrait considérer que la phrase autour de laquelle s'engage cette réflexion ne constitue qu'un élément du

1. 1978 : 106.

2. H. Foucque "Leconte de Lisle et ses compatriotes", *Annales de la faculté des lettres d'Aix*, Gap, 1958, Impr. Louis-Jean, t. XXXII : 39 et *Mémorial de la Réunion*, 1980, Australe Edition, t. III : 102.

3. "Sacatove" in *Contes en prose*, Réed. CRI, 1987 : 114.

"dossier critique" attestant de la fortune littéraire d'un écrivain. Elle pourrait aussi tout simplement s'inscrire dans une histoire des idées car cet "homme orgueilleux" est aussi un anti-clérical envers qui l'église nourrira une rancune tenace⁴. Mais en l'espèce, cette phrase constitue un élément décisif du dossier des variations du sentiment insulaire envers des écrivains qui — dans la mesure où ils ont quitté l'île — doivent payer tribut au pays natal. C'est ce que l'on peut appeler le Pacte insulaire. Et la raison de cette phrase semble justement devoir être cherchée dans le fait que Leconte de Lisle a brisé le Pacte implicite liant l'écrivain à son île.

1. Le pacte insulaire

1.1. Le Pacte déchiré

Daniel Roche avait remarqué⁵ que nombre d'écrivains réunionnais ne se privaient pas, dans leurs textes en prose, de mener une sorte de "critique morale" des Réunionnais, insistant sur leurs travers avec toute la "complicité" amusée du natif. Cette commune inspiration entre Leconte de Lisle et les prosateurs modernes ne doit cependant pas laisser ignorer qu'en la matière, il y a des règles qui, bien qu'implicites, ne s'appliquent pas moins avec rigueur. Implicites, ce qui revient à dire qu'il convient d'en proposer une formulation. Proposons ces approximations⁶ :

4. On peut se reporter dans *Le mémorial de la Réunion* (IV, 64) aux réactions de l'hebdomadaire catholique *La croix du dimanche* au discours de réception de Leconte de Lisle à l'Académie française le 31 mars 1887. L'article paru en 1909 parle d'"un monument de haine inélégante, de passion gauche en ses anathèmes...", 12 ans après, c'est pourquoi nous parlons de rancune tenace.

5. "Sortir des tâtonnements" (Dossier critique sur le recueil *Nouvelles à la Réunion*) *Le service culturel* N° 2, Saint-Denis, ADER : 43-61.

6. Au passage, il faut insister sur le fait que nous n'inventons rien et que ces règles corrélerent avec celles de l'"humour-pays" telles qu'elles semblent se dégager de la presse réunionnaise actuelle.

- Règle n° 1 : *la critique n'est possible qu'au natif (et à la condition qu'il respecte l'ensemble des autres règles).*

Il est remarquable en effet que la phrase sur laquelle nous réfléchissons tend à contester la pleine appartenance de Leconte de Lisle à la population réunionnaise. C'est ce que l'on pourrait appeler une exclusion "par en dessus".

- Règle n° 2 : *la critique doit se faire à la Réunion.*

Publier un livre critiquant les "travers" des Réunionnais doit se faire à la Réunion⁷. Cette règle pose d'ailleurs de nombreux problèmes car il semble que si les écrivains — comme tous les Réunionnais — sont éloignés des lieux où se décide l'histoire de l'île, ils sont en revanche très proches — trop proches — des intérêts que leurs critiques peuvent être amenées à contester ainsi que de leur public. Le cas le mieux connu est celui de Leconte de Lisle dont la famille tenait son aisance du commerce d'esclaves.

- Règle n° 3 : *la critique doit être complice, c'est-à-dire qu'il existe des limites à ne pas franchir.*

Cette dernière règle est évidemment la plus difficile à saisir dans son fonctionnement, même si ses résultats apparaissent avec clarté. Il existe dans l'île une tradition satirique qui remonte à Célimène et à Victor Grenier et que le journalisme contemporain tente de continuer avec des fortunes diverses, depuis Roger Théodora jusqu'à Jules Bénard... Ajoutons que le succès de ce que la presse appelle les "moucateurs-pays" confirme qu'il s'agit bien là d'une tradition très vivante, dont l'étude pourrait sans doute permettre de tracer les contours de ce qu'il est permis d'exprimer publiquement.

L'exemple du *Mémoire* d'A. Boucher permet d'approcher ce que peuvent être ces limites. Les auteurs de l'*Encyclopédie de la Réunion* signalent que "ce document écrit

7. L'actualité montre assez bien comment fonctionne cette règle. Ainsi lorsque la section locale du syndicat de la magistrature produit une analyse virulente du fonctionnement de la justice à la Réunion et met en cause le "nombrilisme" réunionnais, un journal titre : "Des magistrats indignés... à Paris" (*Quotidien de La Réunion* 13.12.89).

d'une plume alerte et souvent féroce, a été interdit à la publication et même à la simple consultation jusqu'à une date très récente en raison même de son contenu et des révélations souvent fâcheuses qu'il fait sur l'esprit physique, la conduite ou les moeurs des habitants de l'époque"⁸. Et certes, la charge est effectivement féroce. On peut se demander cependant en quoi un tel texte mérite un si extraordinaire traitement car après tout, aussi bien l'alcoolisme que les problèmes du travail sont des problèmes constants dans la société réunionnaise. Une anecdote citée par les artisans de la publication du *Recueil trimestriel de documents et de travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises* permet de mieux comprendre. Dans le recueil numéro 36 daté de janvier-mars 1941 ceux-ci indiquent aussi au sujet des textes de Boucher qu'ils ne sauraient "assumer la responsabilité de [leur] divulgation, à cause du scandale qui en résulterait, l'auteur ayant accumulé sur des familles qui existent encore à La Réunion des notes d'une rare indiscretion", et ils ajoutent en note :

"A la suite de la publication par le *Recueil trimestriel* d'une longue lettre datée de 1740, où on lisait, entre bien d'autres choses, que tel colon, nommément désigné, avait épousé une négresse, personne parfaitement honorable d'ailleurs, l'un de ses nombreux descendants a cru devoir résilier immédiatement son abonnement. Imagine-t-on la réaction que provoquerait l'impression de l'espèce de pamphlet dont il s'agit ?"

D'où une conclusion qui nous paraît assez évidente, c'est que la limite de l'exprimable tient pour une large part à une "limite de couleur" qui ne saurait être impunément franchie. Pour dire les choses brutalement, ivrogne souvent, fainéant peut-être, nègre sûrement pas. Or Leconte de Lisle, dans *Sacatove*, ne s'était pas privé de mettre en cause, la "pureté raciale" de la population blanche de l'île⁹.

8. *Encyclopédie de la Réunion*, 1980, Livres Réunion, I : 23 ; le *Mémoire* d'A. Boucher a été réédité en 1989 dans la collection Mascarine aux éditions ARS Terres créoles.

9. L'héroïne de la nouvelle, enlevée par un noir marron donne quelque temps plus tard naissance à un enfant, et, conclut Leconte de Lisle "on ne dit pas que son premier-né ait eu la peau moins blanche qu'elle." (*op. cit.* : 126).

C'est par ce biais que l'on peut tenter d'estimer la transgression opérée par Leconte de Lisle. Risquons une hypothèse : si Leconte de Lisle a le tort de formuler ses critiques pour un public essentiellement métropolitain (infraction à la règle n° 2), en considérant les Réunionnais comme des "esclavagistes" et des "bigots"¹⁰, il met en cause deux piliers de la société bourbonnaise de l'époque : l'esclavage et le catholicisme. D'où cette phrase d'un journaliste qui indique assez clairement que l'image de Leconte de Lisle, à sa mort, est suffisamment corrosive pour que l'idée d'élever un monument à sa gloire ne soulève guère l'enthousiasme¹¹.

1.2. *La récupération du fils prodigue*

Lorsqu'en 1897 le lycée de la Réunion est appelé du nom du poète a, sans doute commencé un lent processus de fabrication d'une "image" du poète plus confortable socialement parlant. Les Leblond indiquent d'ailleurs qu'en cette occasion :

"Le Lycée de la capitale prit seulement son nom, ce qui fut l'occasion de l'apprendre à la plupart des créoles et à quelques uns des professeurs. Les professeurs durent désormais l'inscrire sur leurs cartes de visite ; parallèlement les couvertures des livres de prix, le portèrent gravé en lettres d'or. Par ces moyens mnémotechniques débuta et se propagea *tout récemment* dans son pays natal la renommée du poète."¹²

Les protocoles selon lesquels cette image se constitue sont très éclairant, dans la mesure où se creuse un écart de plus

10. La perspective n'était peut être guère différente chez Bertin et Parny mais ils écrivaient dans une période fortement influencée par la "philosophie des Lumières".

11. Cf. à ce sujet l'étude d'H. Foucque (*op. cit.* : 50) ainsi que le discours qu'il a prononcé au Lycée Leconte de Lisle lors de la commémoration du centenaire du poète : "Toute la Colonie, sans doute, eût été heureuse de l'occasion offerte de réparer des torts passés -qui furent graves- et de racheter dignement la coupable indifférence avec laquelle elle reçut, il y a 24 ans, la nouvelle de la mort du plus grand de ses fils." (Cité dans la *Revue culturelle réunionnaise* n°6, juil-août 1977).

12. Cité par Foucque, *op. cit.* : 51.

en plus sensible avec le regard "européen" sur le poète.

Sans entrer dans le détail, deux éléments semblent particulièrement intéressants : d'une part le thème de l'impassibilité comme vertu sociale¹³ et d'autre part une lecture sélective de l'œuvre du poète, la constitution d'un corpus *ad-hoc* conduisant à privilégier abusivement les "poèmes réunionnais" de Leconte de Lisle. De l'impassibilité, le poète disait :

"En aura-t-on bientôt fini avec cette baliverne ! Poète impassible ! Alors quand on ne raconte pas de quelle façon on boutonne son pantalon, et les péripéties de ses amourettes, on est un poète impassible ? C'est stupide."¹⁴

Le cas du poème *Le Manchy* éclaire les inconvénients de la manière dont est constitué le corpus "réunionnais" de Leconte de Lisle. Poème dont on se plaît à souligner la valeur émotive importante puisque lié au premier amour du poète, certes, il "sert" aussi à magnifier l'idée que l'on veut se faire des souvenirs que le poète avait gardés de son île... Mais on rappelle rarement *tous* les souvenirs que Leconte de Lisle en avait, y compris une famille compromise dans la traite. Citons celui-là :

"Tout le long du jour, il était poursuivi par le cri des noirs qu'on frappait. (...) Mais s'il était blessé des souffrances de toute cette chair noire, l'indifférence de ceux qui la torturaient lui semblait plus avilissante encore. Il regardait les jeunes filles créoles passer, blanches et délicates, drapées de claires mousselines, telles des anges de lumière devant des cases entr'ouvertes. Elles entendaient les gémissements avec un sourire sur leurs lèvres rouges. Cela faisait partie, pour elles, des bruits de la Nature (...) Il songeait qu'un abîme était creusé pour toujours entre lui et ces jeunes femmes si désirables qui n'avaient pas pitié de la douleur. Alors il courait se réfugier dans la solitude, se calmer dans l'engourdissement du soleil..."¹⁵

13. C'est ce que l'on pourrait appeler en suivant Jauss le phénomène de "l'atténuation classique" qui aide "les interprétations esthétiques ou éducatives à faire disparaître derrière la forme classique ce que le contenu avait originellement de provocant." (1978 : 221).

14. Cf. Jules Huret, *Enquête sur l'évolution littéraire*, Rééd. 1982, Vanves, Ed. Thot.

15. J. Dornis, *Leconte de Lisle intime*, Paris, 1895 ; cité par H. Foucque, *op. cit.* : 36-37.

Certes, le témoignage paraît nettement se souvenir du poème mais la correspondance de *Leconte de Lisle* va dans le même sens :

"Voici quatorze mois que je suis à Bourbon, 420 jours de supplice continu, 1080 heures de misère morale, 60480 minutes d'enfer."¹⁶

Ajoutons encore qu'on "oublie" souvent une version en prose fort iconoclaste de ce même poème :

"—Louis ! cria une voix aigre, fausse, perçante, saccadée, méchante, inintelligente ; Louis, si le manchy n'est pas au quartier dans dix minutes, tu recevras vingt-cinq coups de chabouc ce soir !"

Ainsi se termine le "premier amour en prose" du poète¹⁷.

En somme, l'histoire des concrétisations de l'œuvre de *Leconte de Lisle*¹⁸ renvoie aux intérêts des lecteurs d'une couche socio-culturelle qui avait besoin de banaliser l'œuvre, quitte à en donner une image tronquée et donc totalement déformée, quitte aussi — mais c'est une autre histoire — à la rendre étrangère aux besoins de l'imaginaire réunionnais¹⁹. Car, et c'est là le plus intéressant, l'œuvre de *Leconte de Lisle*, en toutes ses parties (c'est-à-dire, pour insister sur ce point, dans ses poèmes réunionnais comme dans les autres) pose des questions que la poésie réunionnaise moderne, à travers Albany et Gamaleya, reprendra pour tenter d'y apporter de nouvelles réponses²⁰.

16. Cité dans *Mémorial de la Réunion*, III : 100.

17. "Mon premier amour en prose" in *Contes en prose*, op. cit. : 8. Mais il est vrai que *Leconte de Lisle* conclut en écrivant : "Si le lecteur désirait ardemment entendre celui de mon autre premier amour, j'aurais bien l'honneur de le remercier de sa bonne volonté, mais celui-là ne peut s'écrire." (Ibid. : 10).

18. Par concrétisation il faut entendre "le sens à chaque fois nouveau que toute la structure de l'œuvre en tant qu'objet esthétique peut prendre quand les conditions historiques et sociales de sa réception se modifient." (Jauss : 213).

19. Cf. Jauss : 213.

20. Cf. "Tombes abandonnées", *Zamal* pour ce qui est d'Albany ou *Vali* pour une reine morte pour ce qui est de Gamaleya. La jaquette de ce dernier

L'élaboration d'un corpus *ad-hoc* est le point essentiel du processus par lequel vont progressivement se constituer les critères de reconnaissance du caractère "réunionnais" de l'œuvre des écrivains depuis Leconte de Lisle jusqu'à Jean Lods en passant par Bertin, Lacaussade, Dierx, les Leblond et d'autres²¹. Processus dans lequel se conjoignent aussi bien des notions quantitatives (en quelle quantité (?) la Réunion est-elle présente (?) dans l'œuvre) ainsi que des notions qualitatives (quel est le degré de fidélité (?) de l'œuvre au réel ou plus subtilement l'œuvre rend-elle "sensible" (?) la réalité (?) réunionnaise ?)²².

La poésie de Leconte de Lisle peut alors se transformer en un *modèle*. La société réunionnaise (entendons ici la "bonne société grand blanc") fera de l'art corrosif de Leconte de Lisle un *effet créateur de normes*²³ procédant ainsi à une inversion qui, oublieuse du pessimisme fondamental du poète, considèrera la contemplation de la nature, appuyée par une métrique corsetée, comme l'expérience sans cesse recommencée d'une sécurité ontologique garantie par la luxuriance d'une nature tropicale, aussi bien que par la caution d'un modèle prestigieux — mais fabriqué pour les besoins de la cause.

recueil porte d'ailleurs témoignage de la dette et pour en avoir parlé avec Gamaleya lui-même, nous pouvons assurer qu'il ne s'agit pas d'une référence formelle mais que Leconte de Lisle s'inscrit pour le poète *au même titre que Jules Hermann*, par exemple, dans le champ de l'imaginaire réunionnais.

21. Question sur laquelle l'insularité est d'une sensibilité exacerbée ainsi qu'en témoigne par exemple le travail de J.-G. Prosper sur la littérature mauricienne, travail dans lequel celui-ci prend soin de remarquer que Paul-Jean Toulet a bien été "conçu à l'île Maurice", même si les hasards malheureux(?) de son existence l'ont fait naître à Pau.

22. On peut se reporter aux questions que se pose Foucque dans son article intitulé "La nature dans les poèmes réunionnais de Leconte de Lisle" *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines d'Aix*, Gap, Impr. Louis-Jean, 1968, XLIV : 235-236. Questions toujours vaines puisque par ailleurs Foucque avoue que "toujours, dans les lignes souples des montagnes grecques, dans les sauvages perspectives des pays africains ou américains, dans les riches sous-bois hindous, vous pouvez retrouver (...) la courbe de nos montagnes, de notre mer, de nos bois, et toute l'harmonieuse nature bourbonnaise." (*Revue culturelle réunionnaise, op. cit.*)

23. Cf. Jauss : 150.

Dans ce processus, un écart se creuse entre le "jugement réunionnais" et le "jugement exote", ce dernier pouvant paradoxalement rendre lisible ce que le "jugement réunionnais" davantage soucieux d'un certain "équilibre social" tendait à rejeter. Citons ce simple exemple d'une histoire littéraire française²⁴ faisant — en sus de Chénier, né à Constantinople — d'un poète guadeloupéen (Nicolas Germain Léonard) et de deux Réunionnais (Bertin et Parny) les représentants du pré-romantisme au XVIII^e siècle. Quant on sait l'importance du sentiment romantique dans la naissance des littératures insulaires, on ne peut qu'être étonné du peu de cas qu'il est fait à la Réunion de ces écrivains qui, il est vrai, avaient eux aussi la dent dure²⁵.

Sans aller plus avant dans le détail, on voit donc comment s'esquisse la manière dont on peut analyser en quoi la production d'un écrivain est *structurante*, permet l'appréhension du champ littéraire réunionnais²⁶.

2. Littérature et société

2.1. *Des interdits aux exigences*

Le Pacte insulaire comporte donc des clauses qui pourraient se résumer en une intimation sociale d'avoir à tendre au groupe social une image de lui-même, image qui peut être

24. *Histoire de la littérature française*, Paris, Nathan, Coll. Henri Mitterand, 1988 : 148.

25. Néanmoins les *Chansons madécasses* de Parny ont été réintroduites dans le corpus de la littérature réunionnaise par des militants proches du PCR. De même Lacaussade a vu la réédition des *Salaziennes*. Mais ces choix, pour diverses raisons, sont instructifs. Poète anti-esclavagiste dans le premier cas, poète embrigadé dans la célébration de la montagne natale alors que Barquissau soulignait que l'apport de Lacaussade à la poésie était celui d'une célébration jusqu'alors inconnue de la mer, les choix éditoriaux comme le discours d'accompagnement ne sont pas sans signification.

26. Entendu comme une partie du champ intellectuel défini en tant que "système des relations qui s'établissent entre les agents du système de production intellectuelle" (Bourdieu "Champ intellectuel et projet créateur", *Les temps modernes*, n° 246, nov. 1966).

critique à condition de respecter les interdits dont nous avons esquissé l'analyse²⁷. Mais évoquer des interdits n'est pas suffisant dans la mesure où il est essentiel de noter que le champ de la production littéraire réunionnaise — qui préfère la subvention au "système marchand" — exerce de fortes pressions sur les producteurs. Pour aller vite, on peut dire que tout cela conduit à *sommer* les écrivains de produire des livres qui, quelle que soit leur forme ou leur valeur littéraire — depuis la chronique nostalgique jusqu'à l'instrument de revendications politiques et sociales en passant par le document à valeur anthropologique²⁸ — donnent une image acceptable de la société réunionnaise aux Réunionnais.

On comprend dès lors que la majeure partie de l'œuvre de Leconte de Lisle puisse être superbement ignorée. Au fond, l'expérience de l'Ailleurs n'est pas socialement rentable, sinon sous la forme abstraite — et fondamentalement *politique* — d'une patrie (qui a été et est encore peu ou mal connue) ou bien sous la forme concrète d'un exil qui ramène, en fin de compte, toujours à l'Ile.

2.2. Variation des exigences

Cette intimation adressée à la littérature réunionnaise n'est cependant pas une détermination qui jouerait aveuglément, c'est-à-dire sans subir les nécessaires adaptations lui permettant de continuer à exercer son rôle au travers de l'histoire.

Elle a pu sembler s'effacer à certains moments devant d'autres préoccupations dont les plus évidentes semblent être

27. Notre analyse a surtout porté sur des règles générales (tout peut être dit à condition que...) qu'il conviendrait de compléter par d'autres impliquant des analyses de contenus (ce qui ne peut pas être dit...même si les conditions précédentes sont remplies).

28. Parler de la sorcellerie réunionnaise est, par exemple, l'assurance d'un succès éditorial qui, s'il n'est que local, n'est pas à négliger. Tout cela n'ayant pour but que de signaler les pôles possibles d'une production littéraire subventionnée par des assemblées locales — qui poursuivent la tradition du mécénat de la grande époque du sucre — ou bien par des partis politiques — essentiellement le PCR qui a notoirement contribué à la promotion d'écrivains comme Cheynet, Lorraine ou Gauvin.

liées à l'expansion coloniale française du 19^e siècle. J.-C. Fruteau, reprenant les analyses de D. Roche, marque ainsi que cette expansion coloniale constitue un premier changement du "personnel littéraire". Nul doute aussi que, particulièrement au moment de la conquête de Madagascar, la tâche "fixée" aux écrivains réunionnais prenait en compte les exigences coloniales, ce qu'illustraient les Leblond, ainsi que le rapport spécifiquement réunionnais — aussi bien imaginaire, qu'historique et économique — avec ce qui est considéré aujourd'hui encore comme la "base arrière" de l'île²⁹.

Mais cette intimation adressée à la littérature réunionnaise se traduit aussi par des *programmes littéraires* renvoyant explicitement à une analyse de la société. C'était le cas à l'époque des Leblond mais cela est vrai, de nos jours encore, pour la Créolie qui, en 1978 a constitué une sorte de *programme* dont la transcription la plus claire se trouve dans le texte écrit par Gilbert Aubry en 1982 à l'occasion des Assises de la culture : *Sois peuple-mystique marronnage*.

2.3. *Intimation et perspective téléologique*

Une telle intimation sociale est après tout chose naturelle, et il n'y aurait guère lieu d'en faire la remarque si cela n'entraînait pas des effets pervers dès lors que la réflexion sur la situation des littératures insulaires ne la prend pas en compte. On le soulignera à travers quelques exemples pris dans les littératures insulaires ayant déjà fait l'objet d'analyses menées dans une perspective historique.

Jean Georges Prosper, structure son *Histoire de la littérature mauricienne de langue française* autour d'une périodisation fondée sur les écoles et les hommes, périodisation subsumée par un grand mouvement la conduisant à exprimer de plus en plus fidèlement ce que l'auteur appelle la "personnalité mauricienne" et qu'il définit ainsi :

29. Pour aller vite, si les coloniaux de Madagascar venaient prendre les eaux à la Réunion, les Réunionnais, depuis Fort-Dauphin, "prennent" à Madagascar l'espace qui leur fait défaut dans l'île.

"(...) le penseur mauricien est un être pénétré d'une sublime nostalgie avec des velléités de quête d'identité mal fondées sur une susceptibilité qui touche à l'orgueil plutôt qu'à la fierté."³⁰

Le propos de Prosper n'est donc pas sans rapport avec cette problématique "moralisante" que D. Roche remarquait chez bon nombre d'écrivains réunionnais contemporains.

La seconde constante dans l'approche historique du Pacte insulaire apparaît avec netteté chez Jack Corzani dans son analyse de l'histoire littéraire des Antilles-Guyane. Constatant d'abord le manque d'unité apparent de cette littérature, il affirme qu'elle possède néanmoins "une secrète unité" :

"A travers tous ces écrits disparates, apparemment incompatibles, se devine une chose essentielle : le désir de toute une race et peut-être surtout de tout un peuple forgé par une histoire bien particulière (privé de ses racines, confronté à une langue, à une culture étrangère, systématiquement infériorisé, avili), d'être enfin reconnu, de conquérir la dignité qui lui était jusqu'alors déniée."³¹

Derrière un réel apparemment sans ordre, la démarche veut donc mettre en évidence que ces éléments "disparates" sont des réponses allant de l'imperfection des réponses aliénées à la perfection des réponses libératoires à une même et unique question qui relève sans doute davantage de l'"histoire générale" que de la littérature en tant que création sociale³². Si l'on consulte *L'histoire comparée des littératures francophones* d'A. Viatte³³, on ne trouvera pas une problématique différente.

L'évolution de ces littératures francophones est donc analysée par rapport à l'existence d'une fin *nécessaire* — et en ce sens parfaitement *naturalisée* puisqu'aucune autre n'est possible — de l'histoire. Conception téléologique dans laquelle

30. Port Louis, Editions de l'Océan Indien : 1978. Et dans le même temps, il faut noter que par un hasard qui décidément fait bien les choses, les "grands poètes" mauriciens (Léoville L'Homme, Hart, Chazal...) apparaissent miraculeusement quelque temps après les écoles romantiques, symbolistes ou surréalistes...

31. *Littérature des Antilles-Guyane françaises*, Fort-de-France, Désormeaux, 1978 : 282.

32. Cf. à ce sujet Jauss, 1978 : 80.

33. Paris, Nathan : 1980, Coll. Nathan Université.

la littérature a des responsabilités particulières en étant chargée — davantage sans doute que tout autre forme d'expression culturelle — de prendre à son compte la formulation de cette fin³⁴. En somme, la littérature dans cette perspective est l'accoucheuse d'une histoire prévisible, déjà inscrite et écrite.

A cela plusieurs conséquences. Le postulat d'abord d'un partage "évident" entre une littérature inauthentique et une littérature identitaire qui, elle, réaliserait les fins de l'Histoire. Le commentateur n'a alors pas les précautions de l'écrivain qui sent bien que cette "histoire" est, pour une large part, un phantasme³⁵. Alain Lorraine a bien situé cette difficulté :

"...Alors, l'on cherche ailleurs.

Vous vous penchez avec une intensité malsaine sur ces îlots de la réalité et de l'activité où des ouvriers construisent les routes et les tours ; où des planteurs ensemencent encore la terre, où dans les usines sucrières au long de la coupe des cannes, une classe ouvrière demeure ancrée dans sa condition et sa volonté.

Alors pour exorciser les cauchemars de la côte et les fausses-couches de la modernité, vous montez vers la Plaine des Cafres et le Piton Hyacinthe, retranchements austères et encore fertiles d'un art de vivre, de travailler et de tisser les jours.

Cette tricherie, cette fuite sur les plateaux, et vers les Hauts, pourtant, n'est qu'un retour sur soi..."³⁶

En quelque sorte, il n'existe pas de réalité fiable sur laquelle l'écrivain puisse appuyer son dire, ou celle qu'il trouve n'existe qu'à l'état vestigiel. A moins qu'il faille penser que l'écrivain doit payer à ce prix un statut social fortement "excentré" où il ne lui reste plus qu'un douloureux face à face avec lui-même.

34. Ajoutons à titre de piste de réflexion que dans ce cadre, l'analyse de la production littéraire est nécessairement "impatiente" : si les fins sont là, le critique littéraire ne peut qu'être heurté par la lenteur de l'écrivain à atteindre le but que lui connaît parfaitement...Analyse anti-historique aussi qui fait qu'il n'y a de bonne littérature que de littérature contemporaine.

35. C'est ce qui explique sans doute le rôle fondamental qu'on joua tout au long de l'histoire littéraire les collectivités (mécénat ou "politique culturelle" de nos jours) ainsi que les partis politiques plus récemment. Outre la possibilité financière de publier, ils offrent en même temps l'illusion d'être en prise avec le réel.

36. Texte publié dans le recueil collectif *Po-aime* par l'ADER.

Autre conséquence qui nous ramène à Leconte de Lisle : l'écrivain qui se situe hors de cette problématique est dans le meilleur des cas aliéné, dans le pire, un traître, entre les deux, ignoré. Le Pacte insulaire est un maître exigeant.

3. Esquisse d'une problématique

Une problématique de l'histoire de la littérature réunionnaise doit donc traiter du problème de l'identité avec beaucoup de précaution.

La première erreur, évidente, serait de considérer qu'un tel problème se pose "en soi", parce que justement il existerait une telle identité qui, prise dans les liens du réel, du colonialisme, du consumérisme ou de ce que l'on voudra, tarderait à émerger en pleine lumière.

La seconde erreur serait de ne pas comprendre que notre époque, pas plus que le passé, n'échappe aux déterminations historiques dans la manière dont elle considère que la littérature peut servir à des fins qui, ici, concernent l'ensemble de la société réunionnaise. Cette affirmation peut sembler d'une prétention exagérée à propos d'une société où, précisément, l'oralité joue encore un rôle essentiel. Mais le propre de la littérature est bien de "créer" et de préorienter l'expérience humaine car : "elle peut aussi rendre possible une autre perception des choses, en préfigurant un contenu d'expérience qui s'exprime à travers la littérature avant d'accéder à la réalité de la vie"³⁷.

Et c'est bien en cela qu'il y a histoire de la littérature réunionnaise, histoire dont les termes ne s'identifient pas exclusivement à ceux de l'histoire littéraire française. Certes, le romantisme, pour de multiples raisons, est probablement la condition de l'émergence de cette littérature, de la création de cette "expérience intersubjective préalable" fondant toute compréhension d'un texte "aussi bien en fonction de l'horizon restreint de [l'] attente littéraire [du lecteur] que de celui, plus vaste, que lui offre son expérience de la vie"³⁸. A partir de là se crée une nouvelle série historique.

37. Jauss : 75-76.

38. Ibid. : 52.

Le cas de Leconte de Lisle le montre bien, la "compréhension" de la littérature à la Réunion a été depuis le XIX^e siècle référée à une norme dont l'appréciation sociale est évidente, quoiqu'elle soit probablement analysée sans assez de nuances. L'histoire de la littérature réunionnaise ne peut dépendre exclusivement d'évolutions qui se sont produites ailleurs. Celles-ci n'ont pas été sans effets, mais cela n'explique que la stabilité, les pauses, la perduration d'une esthétique ou même pourquoi pas une mode. Il y a évolution de cette littérature dès lors qu'il y a nouveauté non pas en tant que catégorie esthétique mais en tant que catégorie historique, situant la pratique créatrice et sa perception sociale par rapport à la théorie littéraire, dès lors qu'aux questions fondamentales de la société réunionnaises de nouvelles réponses sont trouvées³⁹. Une telle histoire reste à écrire.

Michel BENIAMINO

*Faculté des Lettres et des Sciences humaines,
Université de La Réunion
URA 04 1041 du CNRS*

39. Citons par exemple celle de la "responsabilité" individuelle dans l'esclavage. Alors que Lacaussade écrivait que "du crime des aïeux" il se sentait innocent, Azéma répond le contraire, non pas seulement pour des raisons biographiques, mais parce que sa perspective intègre la dimension sado-masochiste de l'esclavage, jusqu'alors peu évoquée dans la littérature réunionnaise.